

## REUNION DU 18 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 18 novembre 2016  
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

**PRESENTS:** MM. BOUQUIN, LABBÉ, PERRUCHE, DE DREUZY, MÉNAGER, ORLAND, COUTAND, LAMBERT, RECOLÉ,

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. GARRIDO, MARTIN , BERRUÉ, AZAMBOURG

**Madame MARTIN a donné pouvoir à Madame ORLAND**

**Monsieur GARRIDO a donné pouvoir à Monsieur COUTAND**

**Madame BERRUÉ a donné pouvoir à Madame RECOLÉ**

La séance débute avec l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2016

### **Au cours de sa séance, le Conseil :**

**APPROUVE à l'unanimité** le choix du bureau d'études APPUISOL pour la réalisation des études géotechniques dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire pour un montant de 2 590 € HT soit 3 108 € TTC et **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférents ;

**APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion de la Commune de Sennely au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive,

**APPROUVE à l'unanimité** les termes de la convention constitutive entre la commune de Sennely et le GIP RECIA

**PREND NOTE** du montant de la contribution et **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget communal en section de fonctionnement et à signer toutes pièces s'y afférent

**DESIGNE à l'unanimité** Madame Martine ORLAND en qualité de représentante titulaire et Madame Catherine RECOLÉ en qualité de représentante suppléante pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA

**DECIDE à l'unanimité** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

**APPROUVE à l'unanimité** les termes de la convention entre la ville de Sennely et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération,

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,

**DECIDE à l'unanimité** la reconduction du versement de l'indemnité de conseil au taux de 100 %, compte tenu des dépenses budgétaires de la commune

**APPROUVE à l'unanimité** les décisions modificatives suivantes :

Pour permettre la régularisation des imputations des amendes des polices reçues en 2015

Dépenses d'investissement	compte 1342	512.00 €
---------------------------	-------------	----------

Recettes d'investissement	compte 1332	512.00 €
---------------------------	-------------	----------

Pour permettre l'enregistrement du paiement de la dernière échéance d'emprunt pour 2016

Dépenses d'investissement	compte 2051	- 0.94 €
---------------------------	-------------	----------

	compte 1641	+ 0.94 €
--	-------------	----------

**DECIDE à l'unanimité** de demander, conformément aux dispositions combinées des articles L. 5211-5, L. 5711-1 et L. 5212-2 du CGCT, aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat

annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de SENNELY

**DECIDE à l'unanimité** d'adopter sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat informatique avec la société SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 15 décembre 2016 et jusqu'au 14 décembre 2019,

**PREVOIT à l'unanimité** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif :

Redevance annuelle

Section d'investissement, compte 2051

1 890,00 € HT.

Section de fonctionnement, compte 611

210,00 € HT.

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil :

- ✓ Un avenant pour les travaux supplémentaires, d'un montant de 2 289.30 € HT soit 2 747.16 € TTC, est signé avec l'entreprise CASSIER TP concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de Maison Neuve, portant le montant du marché de 30 738 € HT (36 685.60 € TTC) à 33 027.30 € HT (39 632.76 € TTC)
- ✓ Une subvention maximale de 6 300 € a été notifiée par le Département du Loiret afin d'aider la commune dans le financement de la remise en état de la voirie communale suite aux inondations survenues en juin dernier
- ✓ L'empoissonnement de l'étang communal de Villechaume aura lieu le samedi 10 décembre 2016
- ✓ La séance de cinéma suivi du goûter de Noël offert aux enfants de la commune aura lieu le samedi 17 décembre à partir de 15h à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au membre du Conseil le dernier plan du projet d'extension et rénovation du groupe scolaire adressé par Monsieur LOURS, architecte désigné.

Monsieur PERRUCHE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, demande le comportement à adopter face au relèvement du niveau de risque de propagation de l'infection par le virus IAHP (grippe aviaire)

- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu :
  - Vendredi 16 décembre 2016 à 19h30